PROJET DE DECLARATION DE MADAGASCAR AU MOP38 A KIGALI

(Tous protocoles observés …)
Mesdames et Messieurs,

Il m'échoit l'honneur de m'adresser devant vous aujourd'hui au nom du Gouvernement de Madagascar permettez-moi d'adresser mes vifs remerciements au Gouvernement de Rwanda pays hôte de cette réunion et son peuple pour leur accueil chaleureux, convivial en toute fraternité.
Nous sommes pleinement reconnaissants envers l'équipe du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Secrétariat Exécutif de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal
D'autant plus que cette réunion marque également les **10 ans de l'adoption de l'Amendement de Kigali**
Depuis son adhésion en tant que Partie parmi les pays signataires de la Convention de Vienne sur la Protection de la couche d'Ozone ainsi que le Protocole de Montréal, Madagascar a toujours mis la priorité sur la conformité par rapport aux diverses obligations du Protocole de Montréal.

En dépit de nos retards concernant la ratification de l'Amendement de Kigali, nous vous exprimons notre entière satisfaction aujourd'hui et c'est avec un immense plaisir que nous vous annonçons que Madagascar fait partie de a grande famille de l'Amendement de Kigali et ce depuis 28 janvier 2026.

Ainsi, à travers cette concrétisation nous manifestons notre volonté et notre conviction afin de nous aligner et de travailler de concert avec l'ensemble des Parties dans le but de respecter nos engagements dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et à la réalisation du Programme - Pays.

Par conséquent, la mise en œuvre du Programme Ozone de Pays est en bonne voie. Le Plan de Gestion pour l'élimination des Hydrochlorofluorocarbures est actuellement à sa deuxième phase.
La réglementation relative à l'importation des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone et les équipements contenant du gaz est en vigueur et le système de licence et de quota pour l'importation de ces substances est opérationnel.

Une plate-forme en ligne appelé système MIDAC a été mise en place par le Bureau National Ozone de Madagascar sous le lead du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.
Notre programme de renforcement des capacités techniques et matérielles des parties prenantes dans le cadre du PGEH 2 se poursuit.
Nous attirons donc votre attention sur le fait que les programmes liés à la préservation de l'Environnement en général et à la protection de la couche d'Ozone en particulier font partie intégrante des activités prioritaires du Gouvernement de Madagascar.

Nous attachons une importance particulière à la sensibilisation permanente de la population sur ces sujets.

L'appui du Fonds multilatéral nous a permis d'assurer le processus d'élimination des Hydro-chlorofluorocarbures et le basculement progressif vers les substances de remplacement respectueuses de l'Environnement mais aussi le maintien de la non consommation des Chlorofluorocarbures et du respect du calendrier d'élimination progressive des différents types de Substances Appauvrissant la couche d'Ozone. Comme les pays en développement, Madagascar aura encore besoin d'un encadrement sur les approches d'élimination de la consommation d'Hydrochlorofuorocarbures

(HCFC) et d'Hydrofluorcarbures (HFC) ainsi que sur l'introduction des technologies et des solutions de remplacement des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO).

Mesdames et Messieurs,

Tous, nous sommes conscients des effets néfastes des Hydrofluorocarbures, un des éléments principaux qui contribuent au réchauffement de la planète.

Ce phénomène nous pousse et nous oblige à mettre en place un défi sérieux à la réalisation des objectifs du Développement Durable. Concernant ce point, en tant que l'un des rares pays encore puits de carbone, Madagascar multiplie ses initiatives pour participer activement aux efforts de la communauté internationale pour la lutte contre ce fléau. Même si Madagascar ne faisait partie de l'Amendement de Kigali que cette année, nous avançons et nous avons déjà élaboré un état des lieux par la spatialisation et l'inventaire des HFC pour pouvoir accélérer notre action. D'autant plus que le HFC fait partie des polluants Climatiques à courte durée de vie et ainsi de l'intégrer dans notre CDN3.

Nous nous joindrons donc naturellement à toutes les actions allant dans ce sens car notre pays, compte tenu de son insularité, est particulièrement vulnérable aux effets des dérèglements climatiques. Nous sommes convaincus que cette tribune constitue une opportunité pour chaque Pays, de confirmer sa détermination d'agir pour la protection de l'atmosphère dans l'intérêt des générations futures.

Mesdames et Messieurs,

Dix ans sont passés depuis la signature historique de l'Amendement de Kigali, il est important de saisir l'opportunité à travers la MOP38 pour réfléchir et observer sur ces dix années de progrès mais aussi renforcer la coopération internationale pour que notre pays puisse avancer afin d'atteindre pleinement l'objectif principal de l'amendement en matière de climat et de développement, celui de réduire progressivement la production et la consommation des hydrofluorocarbures (HFC)

(Tous protocoles observés ...)
(...)
Madame la Présidente, Excellence, Mesdames et Messieurs.

Nous vous remercions de votre aimable attention.

----------O----------